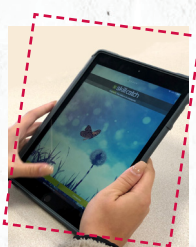


Suivez le BTS

BAC +2



À LA RENTRÉE

Un Ipad pour chaque nouvel étudiant !

GESTION ET MAÎTRISE DE L'EAU

EN FORMATION INITIALE
OU EN APPRENTISSAGE

MÉTIERS DE
L'ENVIRONNEMENT



Métiers
visés :

- **Technicien en projets hydrauliques** (bureaux d'études et service public)
- **Technicien environnement/animateur pour la préservation des milieux** (Communautés de communes, Conseils Départementaux, Chambres d'Agriculture, DDTM, Syndicat de rivière...)
- **Technicien** (assainissement, eau potable)
- **Chargé de mission à l'étranger**
- **Conseiller en gestion de l'eau** (par exemple dans l'irrigation)

NIVEAU ET DURÉE



FORMATION DE NIVEAU 5 (BAC +2)
EN 2 ANS

Pourquoi choisir
les Établières ?

- En formation initiale : 12 semaines de stage, en France ou à l'étranger
- 1 semaine de voyage d'étude à l'étranger
- En apprentissage : 40% en centre de formation, 60% en entreprise
- En lien étroit avec des professionnels de l'eau
- Salle informatique équipée de logiciels professionnels (autocad et EPANET)



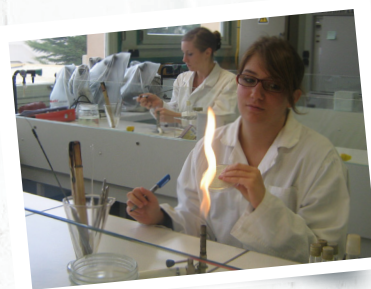
GESTION ET MAÎTRISE DE L'EAU

PROGRAMME

- **CONNAISSANCES LITTÉRAIRES ET ÉCONOMIQUES** : organisation économique, sociale et juridique - techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation - langue vivante
- **CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES** : maths (traitement des données) - informatique (technologies de l'information et du multimédia)
- **CONNAISSANCES TECHNIQUES LIÉES AU SECTEUR PROFESSIONNEL** : chimie et biologie de l'eau - eau, territoire et sociétés - ressources en eau - réglementation - caractérisation et diagnostic des aménagements hydrauliques - projets d'équipements hydrotechniques - géo-matique et topométrie - CAO et DAO - conduite d'opérations techniques
- **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**
- **MIL** : (gestion des zones humides) - et au choix (apiculture, écologie des milieux aquatiques, orientation en milieu naturel)
- **ACCOMPAGNEMENT AU PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL** : salons professionnels, rencontres d'anciens...

Modalités d'inscription

- **Vous êtes titulaire** : d'un Bac général, technologique ou professionnel.
- **Inscriptions sur le site** : www.parcoursup.fr



Les plus



- Pluridisciplinarité : visites, cas concrets et voyage d'étude
- Hall technologique et laboratoires de travaux pratiques
 - Accompagnement pour les stages
- Intervention et coaching sur la recherche d'emploi
 - Rencontres de professionnels
 - Poursuite d'études possible en licence professionnelle ou en école d'ingénieur
- BTSA de niveau 5 enregistré au RNCP et certifié sous l'autorité du Ministère chargé de l'Agriculture

Contact

École des Établières
Route de Nantes - BP 609
85015 La Roche-sur-Yon cedex

secretariat-lycee@etablieres.fr
www.etablieres.fr
0970 808 221 (numéro non surtaxé)

En partenariat avec :



Formation initiale ou en apprentissage, en présentiel
Non accessible par la VAE
Validation de la formation complète uniquement
Pas de possibilité d'acquiescer des blocs de compétences selon le niveau d'entrée en formation
Pas d'équivalences ou de passerelles possibles



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES BTS AGRICOLES

MÉTIERS DE
L'AGRICULTURE

Conditions d'admission :

- **Pour les candidats qui s'inscrivent sur le site www.parcoursup.fr :**
 - **Admission** : pour les bacheliers, s'inscrire sur le site www.parcoursup.fr entre le 15 janvier et le 13 mars 2025, en inscrivant au maximum 10 vœux sans les classer.
 - **Du 14 mars au 2 avril** : réception des **fiches avenir** émises par votre établissement.
 - **À partir du 3 avril** : **classement des vœux** par les responsables pédagogiques des BTSA des Établières.
 - **Confirmation d'inscription** : fin mai/début juin, les candidats sont informés des propositions faites par l'établissement sur le site www.parcoursup.fr. Trois possibilités : OUI, NON ou EN ATTENTE.
 - Dès que vous avez deux choix positifs, vous devez répondre immédiatement.**
 - Vous recevrez un courrier de confirmation d'admission avec toutes les modalités administratives pour la rentrée.
- **Pour les candidats qui sont hors procédure Parcoursup :**
 - **Admission** : Étude de votre dossier selon votre profil, ensuite envoi d'un dossier administratif à École des Établières, BTS - Route de Nantes - BP 609 - 85015 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX.

Conditions financières 2024-2025 :

	Annuel*
Scolarité (dont assurances et location de la tablette iPad)	1990 €
Frais fixes (photocopies, ...)	130 €
Provision pour frais variables par an (participation aux transports, déplacements)	70 €
1/2 pension (5 jours/semaine)	874 €
Total* (avec 1/2 pension)	3064 €

Cotisation à l'ASCE (association socio-culturelle) pour (voyage d'étude) : 76 € à verser par chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE. **Aucune facturation n'intervient durant l'année scolaire, tout est compris.**

* Ces tarifs sont communiqués à titre indicatif, nous nous réservons le droit de les faire évoluer en fonction de la conjoncture.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES BTS Agricoles

POSSIBILITÉS DE RÈGLEMENT

• POSSIBILITÉS DE RÈGLEMENT

Une facture annuelle est envoyée aux familles en septembre. Il existe ensuite trois possibilités de règlement :

- Prélèvements mensuels du **8 octobre au 8 juin** après déduction des arrhes (160 €) et de l'acompte (170 €) avec une régularisation possible en juillet portant sur les frais variables, centre de documentation en cas de non retour ou de détérioration des ouvrages prêtés.
- Paiements trimestriels : 3 chèques bancaires avec une régularisation au mois de juillet.
- Un seul chèque bancaire en début d'année avec une régularisation au mois de juillet.

• DOSSIER SOCIAL DE L'ÉTUDIANT dès le 1^{er} février sur www.etudiant.gouv.fr

Dès le mois de février de l'année de terminale, l'étudiant doit constituer son dossier social étudiant (DSE) et compléter sa demande de bourse en ligne sur www.etudiant.gouv.fr. Une notification ou un refus est envoyé sous 30 jours.

Échelons	0	0 bis	1	2	3	4	5	6	7
Barème 2024/2025		1745	2596	3685	4594	5504	6254	6607	7602

• IMMATRICULATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Cette immatriculation est prise en charge par la sécurité sociale et gratuite pour tous les étudiants. Ils restent immatriculés dans la caisse de leur ayant droit.

Informations complémentaires

- Possibilité pour les externes de payer avec l'appli école directe pour un repas occasionnel.
- Chaque étudiant demi-pensionnaire (ou surveillant au pair) recevra une carte d'accès au restaurant étudiant ou utilisera l'appli école directe.
- En cas d'absence ou de maladie d'une durée supérieure à 7 jours, un remboursement sera effectué sur demande écrite.
- Possibilité de passer le module «autorisation de conduite»* pour tracteur et/ou télescopique suivant le tarif établi en début d'année.

* BTSa concernés : ACS'AGRI, ACD (Agronomie et Cultures Durables) et ME (Métiers de l'Élevage)